

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1278

présenté par

Mme Reid Arbelot, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Rimane, M. Tjibaou, M. Nadeau, M. Sansu, M. Brugerolles, M. Peu, M. Maurel, M. Castor, M. Monnet, M. Maillot, Mme Faucillon, M. Lecoq, Mme Lebon, Mme K/Bidi, M. Baptiste, Mme Sanquer, M. Seo, M. Mathiasin et M. Frébault

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--